

**PROJET POUR
LA CREATION D'UN
INTER- CVS EN SEINE ET MARNE (77)**
Participation des citoyens à la démocratie et l'amélioration de leur santé

Intitulé du projet :

Création d'un réseau Inter- Conseil de la Vie Sociale dit Inter-CVS 77

La démocratie participative est une lame de fond qui conquiert progressivement toutes les politiques publiques et tend à renverser les rapports entre les citoyens et les acteurs institutionnels. La santé n'est pas en reste et les usagers entendent de plus en plus prendre part à leur parcours de soin au niveau individuel comme aux politiques de santé de leur territoire.

Renforcer le pouvoir d'action des usagers

Le Projet régional de santé 2018-2022 prévoit de renforcer la capacité d'agir des patients dans leurs parcours de soins. Ils bénéficieront d'une meilleure information en santé pour être plus à même de décider, d'agir sur leur santé. Des patients experts ressources viendront en accompagnement des usagers pour les aider dans leurs prises en charge. Le savoir expérientiel sera également valorisé auprès des professionnels de santé.

Au-delà de l'accompagnement individuel, il s'agit aussi de renforcer la représentation des usagers dans les établissements de santé et médico-sociaux. En effet, les représentants des usagers ont un rôle à jouer dans l'élaboration de la politique « qualité » de ces structures.

Impliquer les Franciliens dans les politiques de santé et plus particulièrement les Seine et Marnais

L'ARS Île-de-France encourage de nombreuses initiatives au niveau local, mais pour la première fois, ce soutien est formalisé dans un axe stratégique du Projet Régional de Santé. Cette ambition innovante, inédite en France, se décline en objectifs concrets visant à renforcer la participation directe des citoyens à l'élaboration des politiques de santé sur leur territoire. Dans le sillon de la consultation pour le Projet Régional de Santé, les citoyens prendront régulièrement part à l'élaboration des politiques de soin. L'ARS envisage, par exemple, de lancer des consultations en ligne sur des thématiques de santé précises au cours du PRS.

Garantir un accès à une information de qualité pour tous

À l'échelon local, des informations en santé sont déployées auprès des acteurs locaux (associations, médiateurs sociaux, personnes relais), pour mieux interagir avec les habitants. Ces interventions sont réalisées avec une dimension participative pour être le plus adaptées et efficaces possible.

Constat : L'origine

Objectifs/ Finalité

Dès 2015, la Commission Environnement et Dépendance du CODERPA 77, se penche sur le sujet des CVS, de leur installation au sein des EHPAD et de leur efficience. Le choix est fait dans un premier temps de se centrer uniquement sur les EHPAD.

Soutenue par le Conseil Départemental dans sa réflexion de créer un Réseau Inter CVS 77, la commission décide de prendre contact avec l'ensemble des 118 EHPAD du département en adressant un courrier signé de Madame Laurence PICARD, Vice-Présidente aux Solidarités.

Seul 14% de retour à ce courrier pour obtenir les coordonnées des membres élus au CVS.

Il s'agit de permettre aux membres élus des Conseils de la Vie sociale d'être mieux informés pour mieux exercer leur rôle.

De prouver l'intérêt à avoir des élus formés à un dialogue constructif, impliqués dans le bon fonctionnement de l'établissement, force de proposition sur l'ensemble des champs relevant de l'accompagnement au quotidien de leur proche.

La création d'un réseau départemental d'élus de CVS PA/PH devrait permettre de :

- sortir d'une forme d'isolement pour toutes les fonctions représentées (résidents, familles, personnels, directeurs...) créer du lien entre les représentants et révéler les ressources que ceux-ci peuvent mutuellement s'apporter.
- partager des expériences – Des bonnes pratiques.
- échanger sur les problématiques rencontrées, de se former au travers de l'expérience de l'autre et ainsi d'améliorer le fonctionnement de leur instance.
- rencontrer des experts sur des thématiques relatives à la vie et à l'organisation des établissements
- produire de l'information utile aux élus et de faire émerger des initiatives en termes d'expression
- organiser des journées départementales inter- CVS, et inter associatives

1. Le porteur du projet

Coordonnées de la structure

Nom de la structure

CDCA 77 groupe de travail PA

Adresse

DGAS - 77 19 rue Saint Louis 77012 Melun cedex

Type de structure

Groupe de travail du CDCA

Coordonnées du contact

Nom / Prénom

M. Henri LESCAT

Fonction

Vice- Président CDCA – Formation PA

Téléphone

mobile

06 47 80 07 11

Courriel

lescat.henri@orange.fr

Participant au projet et soutien à son élaboration

Henri LESCAT : Vice-Président CDCA/PA- Membre élu au CTS- Membre commission Santé CTS- Membre commission Santé Mentale CTS- membre commission Expression des Usagers CTS- Président association de gestion des fonds du CDCA.

Brigitte BREHIER- Présidente du groupe de travail CDCA /PA -77 - inter CVS
Vice-Présidente association SOUTIEN FACIL du PAT de Fontainebleau – Administrateur association RT2s77 - Présidente association SDFR du SSIAD de Fontainebleau et sa région.

Christine MARECHAL – Directrice EHPAD- Lna Santé - Membre du groupe de travail CDCA/PA – Membre du Bureau PAT Fontainebleau et RT2s77

Françoise HUYGHE - Membre du bureau CDCA/PA – Administrateur PAT Provins

Danièle PEREZ- Membre du bureau CDCA/PA- Administrateur PAT et Réseau RT2s 77

Jeannine DESPOND - Membre du bureau CDCA/PA - CTS77

Monique OUVRARD- Membre du bureau CDCA/PA - CTS77 – Membres de la commission des retraits d'agrément

Gérard BERNHEIN - Membre du bureau CDCA/PA - CTS77- Administrateur PAT Melun – Membre de la CRSA – Membre du CSDU et Président du CDU Départemental ARS.

Isabelle VIAULT- Directrice Résidences autonomie Blanche de Castille et Yvonne De Gaulle Melun.

Nathalie BREUIL - Directrice Korian La Ferme du Marais Le Mée et Korian Parc aux Chênes- Présidente Association du SSIAD Mormant.

Alain NOBLIN - Animateur Réseau inter CVS – Parent de résident en EHPAD – Membre de CVS

2. Le contexte

L'origine :

L'opportunité du projet :

Les relations au sein des établissements médico-sociaux et le droit des usagers ont été institués dès 2002, elles viennent d'être renforcées par les lois n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV et n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. La prise de parole des usagers est essentielle pour apporter des réponses adaptées à leurs attentes et à leurs besoins. La place des familles et des proches aidants est également aujourd'hui reconnue dans les textes. Elle est souvent essentielle et indispensable dans les établissements face à une population qui présente des difficultés d'expression dues à leur état de santé et/ ou leur perte d'autonomie.

Malgré ce taux relativement bas, la commission a persévéré dans sa démarche en organisant 3 réunions d'informations sur les EHPAD de la Meulière de la Marne à La Ferté sous Jouarre, la Ferme du Marais au Mée sur Seine et à la Résidence Harmonie à Moret sur Loing.

A l'issue de ces présentations, Monsieur Alain NOBLIN, élu de la Résidence de la Meulière de la Marne a souhaité s'engager dans l'animation des premières réunions Inter-CVS.

Le département de Seine et Marne d'une superficie de 5 915km² est le plus vaste d'Ile de France. Près de 120 structures d'accueil sont installées sur le territoire. Pour faciliter la participation et l'accès aux différents temps d'échanges, le choix est fait de développer les actions sur le nord du département.

4 réunions se sont déroulées dont 2 au sud de la Seine et Marne.

Le taux de participation reste faible.

Le CDCA installé par la loi ASV, du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse, a conforté la commission à poursuivre sa démarche et à la soutenir.

La volonté affichée du département 77 de promouvoir la citoyenneté de personnes vivant en établissement, la reconnaissance des familles et des aidants traduite dans le schéma autonomie 2015/2020 par l'assemblée départementale et la mise en place du CDCA en Seine et Marne permet de réunir les conditions pour avancer.

La finalité : La description du projet

- Constituer un réseau d'échanges, d'informations et de formations entre membres de CVS en s'appuyant sur les bonnes pratiques de CVS,
- Valoriser le rôle des CVS comme espace de dialogue entre toutes les parties prenantes d'un établissement ou d'un service pour la prévention collective dans un esprit de bienveillance.

La description du dispositif :

Organisation de débats citoyens à l'échelon des territoires PAT (Pôle Autonomie Territorial), que nous retenons afin de simplifier la démarche pour l'ensemble des établissements et services PA/PH réparties sur le département.

3 types de débats :

- Résidents, familles et des proches aidants élus au CVS, bénévoles formés.
- Représentants des personnels du CVS
- Des représentants des directions, des responsables de soins et des médecins coordonnateurs.

Un temps de restitution des 3 débats par catégories de participants.

Objectif :

Recueillir la parole des participants sur leur place et rôle dans l'établissement.

Apporter un éclairage sur les atouts et obstacles au bon fonctionnement des relations dans les établissements.

Identifier les actions à entreprendre.

Une réflexion sera menée afin d'évaluer la nécessité de faire intervenir des experts en relation humaine (sociologue, psychologue, philosophe...)

Lors de chaque type de débat, un temps convivial est prévu.

Pour aboutir aux objectifs attendus, la communication en amont sera particulièrement soignée ainsi que le développement de liens avec les différents publics ciblés et les différents acteurs de terrain.

Pérennisation du dispositif

Par la création d'un comité de pilotage.

Plusieurs pratiques d'échanges peuvent se mettre en place entre les élus de CVS, pour tenir compte de leur disponibilité variable (certains sont en retraite, d'autres exercent une activité professionnelle) et de leur éloignement géographique.

Plusieurs pistes seront proposées.

Les lieux de réunions pourront être variables : soit au siège du département, dans l'une de ses antennes (Maison de la solidarité, de l'autonomie, des associations...), soit dans un établissement public d'une autre collectivité territoriale, soit au sein d'un établissement.

L'expérience d'une réunion dans un établissement ou un service peut permettre de découvrir un établissement, et d'associer les élus du CVS concerné

Les acteurs :

La responsable du projet est le porteur du projet.

Les intervenants pressentis seront un animateur, un expert (psychologue sociologue, philosophe...), des représentants des résidents, des familles, des personnels et des directeurs des établissements médicaux –sociaux PA/PH et prendront part au comité de pilotage.

A titre ponctuel, les partenaires des réseaux en place sur le département pourront être sollicités (PAT, MAIA, RT2s77...)

3. La réalisation**La mise en œuvre :**

Elle se fera par l'équipe opérationnelle en lien avec les représentants des différentes catégories d'élus au CVS.

Le calendrier :

La première phase des débats sera échelonnée entre juin 2019 et juin 2020 puis l'inter CVS pourra continuer de fonctionner de façon pérenne.

Une équipe projet va devoir se constituer et ce afin d'assurer la préparation nécessaire permettant d'aboutir à l'objectif souhaité.

Budget prévisionnel du projet :

Il ressort que la mise en œuvre de ce projet repose en partie sur le bénévolat et le volontariat des acteurs.

Il n'en reste pas moins que pour la pérennité du projet, une réflexion sur la création d'un poste dédié à l'animation du réseau devra être réfléchi

Les besoins nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif se déclinent en moyens humains et matériels.

Compte 60

Achats : 5000€

Intervenants / Vacances d'expert : 10 000€

- matériel de communication – téléphone –informatique – site internet - affranchissement...

- Mise à disposition d'un espace de travail et ou de réunion à titre gracieux ou prévoir refacturation (loyer)

- indemnités kilométriques 3000€

- dépense de convivialité (café, thé ...)

Dans la mesure du possible la mise à disposition à titre gracieux par les collectivités locales de lieux de rencontres sera privilégiée.

Pour se faire une estimation à hauteur de 18 K€ annuelle est proposée.

La communication :

Une communication du projet est faite à la Direction de la Délégation Territoriale de l'ARS, aux responsables de la Direction autonomie du Département, et nous souhaitons les associer à la réalisation et verrons avec eux l'opportunité de leur participation à différents niveaux.

Ce projet requiert la totale adhésion du Président du Département et du Président du CDCA, à qui nous demandons d'en faciliter la réalisation.

Lors de la séance plénière du CDCA, l'ensemble des membres seront informés et mobilisés pour la réussite de ce projet.

Une communication sera réalisée à tous les participants sur le contenu des débats et la production d'outils ou de fiches pratiques.

4. Suivi et Evaluation

Suivi et accompagnement :

Une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble des élus pourra être réalisée.

Nous sommes conscients de l'ambition du projet, mais nous pensons qu'aujourd'hui les conditions sont réunies mais que les phases préliminaires sont indispensables si nous voulons aboutir au résultat escompté.

C'est ensemble que les choses pourront changer, en cela nous entrons totalement dans l'esprit de parcours particulièrement développé dans les différentes lois promulguées dans notre secteur.

Evaluation :

A chaud lors de chaque manifestation

Avec l'équipe de pilotage, une fois par semestre selon les actions planifiées.

Enquête annuelle.

Le bilan des réalisations à plus long terme permettra d'évaluer l'efficacité de la réalisation du projet.

Nous restons prudent sur nos propositions considérant le nombre important de structures représentant le médico-social au niveau du département de Seine et Marne.

Un déploiement vers le secteur du handicap sera la phase ultime sachant que les membres de la commission contributeurs à ce projet n'ont que très récemment intégrés le handicap dans le volet autonomie.

Pour ne pas perdre de vue les réalités du terrain une approche à l'échelle des Territoires PAT sera peut-être une option plus réaliste et efficace.